

Palluau Infos

N°11

JUILLET 2017

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Début mai, une instruction émanant du ministère du logement nous précisait les nouveaux enjeux liés à la planification urbaine et rurale. Elle accordait la priorité aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux, plus communément appelés : PLUIH (Plan local d'Urbanisme Intercommunale lié à l'Habitat). La connaissance de son contenu est indispensable pour mieux appréhender le devenir de notre territoire vers 2030 et surtout comprendre les nouveaux défis en termes d'urbanisme. Pour faire simple, il faut avant tout préserver nos terres agricoles et construire sur des espaces déjà urbanisés. Cette instruction nous impose une politique locale de l'habitat qui impacte nos parcs immobiliers public et privé, nos parcs existants et nos constructions nouvelles tout en tenant compte d'une population spécifique surtout en milieu rural.

Sur un plan plus pratique, cela va se traduire par une recherche systématique de parcelles constructibles au sein de secteurs habités voire en divisant certaines unités foncières de centre bourg en plusieurs parcelles de petites dimensions pour offrir des logements de proximité vers les points névralgiques de la commune (MSAP, Pôle santé, commerces, etc...). Une politique d'aménagement sera menée pour attirer une population plus jeune en lui proposant des commodités qui s'inscrivent dans le développement durable et qui complètent celles déjà existante comme l'ouverture en 2022 d'un lycée en périphérie d'Aizenay côté La Chapelle-Palluau.

Très bonnes vacances d'été.

Le maire,
Robert BOURASSEAU



FEU D'ARTIFICE

Le samedi 8 juillet 2017 à Palluau

La vraie résilience de la Nation repose sur l'adhésion de tous les citoyens à des valeurs communes.

La municipalité et le Comité des Fêtes ont décidé de maintenir le Feu d'artifice, animation majeure de cette commune. Comme vous le savez, il y a eu prolongation de l'Etat d'urgence qui nous impose un degré de vigilance très élevé et qui se matérialise par l'application du plan « Vigipirate ». Nous sommes actuellement en Vigipirate avec renforcement de la vigilance et en prévention du terrorisme.



Cette situation d'exception impose aux organisateurs des mesures de contrôle et d'organisation rigoureuses. Nous avons dû adapter le périmètre de sécurité.

Deux sas de contrôle visuel seront installés et nous vous demanderons de respecter les consignes élémentaires pour faciliter le travail de la sécurité c'est-à-dire :

- ◆ **Ne pas venir avec des sacs à dos ou sacs encombrants, cela ralentit le contrôle visuel et peut occasionner une intervention ce qui n'est pas le but recherché ;**
- ◆ **Ne pas venir avec des animaux même tenus en laisse; ce genre de manifestation peut perturber nos chers animaux et provoquer des comportements irrationnels ;**
- ◆ **Se soumettre au contrôle visuel avec civisme et de rendre compte immédiatement de toute situation anormale que vous constateriez auprès des agents de sécurité.**

La municipalité et tous les bénévoles qui œuvrent pour cette manifestation vous remercient d'avance pour votre attitude civique et responsable. Merci de nous aider pour que la fête soit complète.

«Nous sommes un peuple libre qui ne cède à aucune pression, qui n'a pas peur, parce que nous portons un idéal qui est plus grand que nous et que nous sommes capables de le défendre partout où la paix est menacée. - Adresse du Président de la République à la Nation à la suite des événements des 7 et 8 janvier 2015 – 9 janvier 2015

Patrick GINEAU - adjoint

Lutte collective contre les rats, souris et taupes



Bon de commande à remplir en mairie **avant le 16 septembre 2017**

Les produits seront livrés en mairie entre le 9 et 20 octobre 2017.

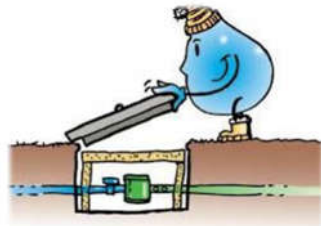
Raticide/Souricide en boîte de 1kg 500	18,00€ la boîte
Raticide en sac de 25kg (réservé à usage professionnel)	96,00 € le sac
Boîte sécurisée pour application du produit	8 € la boîte
Piège-pince à taupes	3,30 € le piège
Clé pour tendre un piège-pince à taupes	6,50 € la clé

Relève des compteurs d'eau



Vendée Eau, le service public de l'eau potable, a mandaté son délégataire STGS, votre interlocuteur au quotidien pour équiper les compteurs d'eau des abonnés de la commune de Palluau, d'un dispositif de radiorelevé.

Le système de relève à distance permettra de connaître deux fois par an l'index de votre compteur, simplement en passant dans la rue, sans devoir entrer dans votre propriété.



Vos factures d'eau pourront ainsi être établies sur la base d'index relevés et donc de votre consommation réelle. De ce fait, vous pourrez être avertis tous les 6 mois, au lieu d'une fois par an au mieux, d'une éventuelle fuite sur vos installations intérieures.

Vous recevrez dans les prochaines semaines un courrier vous détaillant les modalités de cette intervention : quels travaux seront effectués, à quelle période, et si votre présence est nécessaire.

Cette opération est totalement gratuite pour vous.

Le déploiement sur la commune de Palluau débute le 17 juillet 2017 ; merci de réserver votre meilleur accueil aux agents STGS en charge de ces travaux.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter STGS au 02 51 98 06 12 (du lundi vendredi de 8h à 18h)

Permis de conduire en ligne

Plus besoin de se déplacer en préfecture !

La délivrance des permis de conduire se fera exclusivement par voie électronique sur le site internet du gouvernement : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

Dès le 6 juin en Vendée

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

PERMIS DE CONDUIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. RICHARD
2. Théo
3. 20/09/1995
4. 20/09/2013 - 4. Perm. 40h
5. 15/01/2016
6. 15/01/2016

A13AA00026140101RICHARD<SP7

PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES à portée de clic !

Attention, certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en préfecture. Il s'agit des cas :

- D'inscription au permis après annulation ou invalidation ;
- De demande de relevé intégral d'information de mon permis à points ;
- De demande de permis internationaux (informations valables jusqu'au 1er septembre 2017).